

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-288 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 21 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 14 décembre 2023 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 70

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE (à partir de la délibération n°2023-293), Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-298), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2023-285), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Sylvie SONNERY (à Liliane FALCON), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Patrick BLANC (à Jean ROSET), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Marie-José SEMET), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE à partir de la délibération n°2023-299), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON).

**Etaient excusés et suppléés :** Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Françoise GIRAUDET (par Estelle BARBARIN).

**Etaient excusés :** Joël BRUNET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO, Roselyne BURON.

**Etaient absents :** Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER.

**Objet : Convention de participation financière 2024-2026 avec l'association RONALPIA**

VU l'avis favorable de la commission économie – environnement du 7 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 décembre 2023 ;

M. Daniel FABRE, vice-président, rappelle que RONALPIA est une association reconnue d'intérêt général, née à Lyon, qui a pour mission de détecter, sélectionner et accompagner dans leur lancement, leur consolidation ou leur implantation, des entrepreneurs à fort potentiel d'impact social.

Ces entrepreneurs se positionnent sur des projets concernant notamment : l'accès aux services et aux soins, la cohésion sociale, la transition écologique, les mobilités, l'attractivité du territoire, la revitalisation des centres bourg et le Plan d'Alimentation Territorial.

En 2021 une antenne de l'association a été créée dans le département de l'Ain à Bourg-en-Bresse.

Chaque année un appel à projets est lancé afin de détecter les projets qui seront accompagnés en incubation l'année suivante. Les projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement gratuit sur 9 mois, afin de leur apporter tous les outils pour trouver un modèle économique viable et lancer leur activité.

Depuis 2022 la CCPA participe au financement du programme d'incubation de RONALPIA afin de permettre aux porteurs de projet de notre territoire de répondre à l'appel à projet et de bénéficier de l'accompagnement de RONALPIA. La convention prévoit une contribution financière de la CCPA à hauteur de 1 000 euros par projet issu de la Plaine de l'Ain, sélectionné dans le programme d'incubation (dans la limite de deux projets par an).

.../...

En 2023, le projet « Viens et vie », qui vise à développer un lieu ressource en santé mentale complémentaire aux parcours de soin existants, a été sélectionné et accompagné par l'incubateur.

L'appel à projet pour la promotion 2024 s'est clôturé le 11 octobre dernier. Sur les six projets sélectionnés par le jury, l'un d'entre eux est localisé sur la Plaine de l'Ain : le projet « l'Arrosoir » dont l'objet est de développer un programme culturel destiné aux enfants et aux familles en concertation avec les communes, les écoles et les acteurs du territoire.

Au regard des éléments présentés et conformément à l'avis de la commission économie environnement, le vice-président propose de reconduire la convention pour une durée d'un trois ans, aux mêmes conditions financières que l'an passé, à savoir une contribution financière de 1 000 € par projet issu de la Plaine de l'Ain, sélectionné dans le programme d'incubation.

Les modalités de contribution sont définies dans le projet de convention de partenariat annexé.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'apporter à l'incubateur RONALPIA une contribution financière de 1 000 € par an et par projet issu de la Plaine de l'Ain, sélectionné dans le programme d'incubation, dans la limite de deux projets par an.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de partenariat financier 2024-2026 et tous documents s'y afférents.
- RAPPELLE que le bénéficiaire aura l'obligation de communiquer sur la participation financière de la CCPA.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,*

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 décembre 2023*

Publiée le **29 DEC. 2023**

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

